

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2023 à 19h30

Date de convocation : 29 août 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 01

Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,

Etaient présents : Mmes FRIEDRICH Christel, SCHMITT Nathalie, Mrs OHNET Claude, ROHR Michel, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Didier, MEYER Frédéric, RUDLOFF Jean-Louis.

Était absent : JEHL-MEYER Rachel

Procuration : JEHL-MEYER Rachel a donné procuration à FROMMER Olivier

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10/07/2023 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Commission de contrôle des listes électorales*
3. *Chasse 2024-2031*
4. *Urbanisme : Acquisition de terrain & Actes administratifs*
5. *Travaux*
6. *Divers et informations*

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/07/2023 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2023 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Olivier FROMMER désigné unanimement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire rappelle les fonctions de la commission de contrôle des listes électorales et sa composition. Elle indique que cette dernière arrive au terme de son mandat de 3 ans et ses membres doivent être renouvelés.

La présence impérative des trois membres est requise pour valider les décisions : délégué de la commune, de l'administration et du Tribunal Judiciaire. Aucun quorum n'est accepté. C'est pour cette raison qu'un suppléant doit être adjoint au titulaire de cette fonction, pour plus de sécurité.

Christel FRIEDRICH et Frédéric MEYER se proposent pour assurer cette mission

Le conseil après délibération,

- **VALIDE** Christel FRIEDRICH comme titulaire et Frédéric MEYER comme suppléant,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire suivre cette information auprès des services de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. CHASSE 2024-2031

A/ Résultat de la consultation des propriétaires

Les propriétaires du périmètre de chasse ont été consultés au cours de l'été pour connaître leur souhait en vue du traitement du produit de la chasse pour le bail de chasse qui commencera en février 2024. Deux propositions leur étaient formulées, à savoir l'abandon au bénéfice de la commune, comme actuellement ou, la répartition aux propriétaires.

Au terme de l'échéance, il s'avère que sur les 175 propriétaires consultés, 118 ont formulé un avis. 97 se sont positionnés pour un abandon au bénéfice de la commune, et 21 ont souhaité la répartition.

Cette consultation ne remplissant pas la condition des 2/3 des propriétaires abandonnant le produit de la chasse à la commune, il sera donc réparti à partir du nouveau bail de 2024.

Afin de permettre le calcul de la répartition entre les propriétaires et générer le fichier à transmettre en trésorerie, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un logiciel. C'est celui de la Société CMSDI de Corny s/ Moselle, GeoChasse, qui a été choisi pour un montant de 260 € HT à l'année.

Le Conseil Municipal, conformément aux possibilités offertes, souhaite déduire le coût du logiciel du loyer de la chasse.

Le conseil après délibération,

- **VALIDE** le recours au logiciel GeoChasse de la société CMSDI,
- **SOUHAITE** déduire le montant du logiciel du loyer de la chasse,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer la commande,

ADOPTÉ À 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

B/ Position du locataire actuel

Au début de l'été, Madame le Maire a contacté le locataire pour connaître ses intentions à la prochaine échéance.

Elle lui a proposé de la louer au tarif de la mise à prix de départ lors de la dernière adjudication, à savoir 1900 €.

Le cahier des Charges Type prévoit, dans son article 2, le maintien du droit de priorité au

locataire actuel (puisque notre locataire remplit les conditions requises) jusqu'au 15 octobre 2023. Il a également la possibilité de recourir à la procédure de gré à gré s'il dépose son dossier de candidature avant le 5 octobre 2023. Faute de quoi, c'est le recours à l'adjudication qui sera appliqué.

Madame le Maire indique qu'à la suite d'un échange ce jour avec le locataire, il entend faire valoir son droit de priorité. Il serait aussi disposé à avoir recours à la procédure de gré à gré si le loyer de la chasse s'élevait à 1500 €.

Le conseil après délibération,

- **VALIDE** la procédure de gré à gré pour un montant du loyer de 1500 €,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire connaître cette décision au locataire.

ADOPTÉ À 8 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

4. URBANISME : AQUISITION DE TERRAIN & ACTES ADMINISTRATIFS

La rue des Bergeronnettes est actuellement composée de parcelles privées. Afin de permettre à la commune d'être propriétaire de sa voirie et envisager des travaux d'aménagement, il convient de procéder à l'acquisition desdites parcelles.

A la suite d'un arpentage, pris en charge par la commune, il serait nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes :

- Section 8 Parcelle 189 pour 67 ca, propriété de M WIDEMANN Eddy ;
- Section 12 Parcelle 200 pour 1.19 a, propriété de l'ASSOCIATION FONCIERE ;
- Section 1 Parcelle 145 pour 9 ca, propriété de M. SIMLER Jean-Marie ;
- Section 1 Parcelle 147 pour 29 ca, propriété de M. FRIES Philippe.

Il est également proposé d'indemniser les propriétaires à hauteur de 100 € l'are, comme pour les précédentes transactions de ce type sur la commune.

Des actes administratifs seront effectués par le secrétariat de mairie afin de réduire les frais d'actes notariés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle 189 de la section 9 pour 67 ca ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle 200 de la section 12 pour 1.19 a ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle 145 de la section 1 pour 9 ca ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle 147 de la section 1 pour 29 ca ;
- **VALIDE** la réalisation d'actes administratifs pour régulariser la propriété de ces parcelles ;
- **SOUHAITE** l'élimination de ces parcelles à l'issue des transactions ;
- **FIXE** l'indemnisation des propriétaires à 100 € de l'are ;
- **CHARGE** Madame Le Maire de faire procéder à ces régularisations auprès du livre foncier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. TRAVAUX

a) *Essai de sécurisation de la RD209 :*

La circulation des piétons, notamment d'enfants, sur le tronçon de la rue Principale allant du giratoire vers Richtolsheim est une vraie préoccupation. De plus, la vitesse élevée de la circulation oblige à une réflexion d'aménagement ceci afin d'éviter un potentiel accident.

La CeA (Collectivité Européenne d'Alsace), propriétaire du réseau routier, s'est rendue sur place pour évaluer et proposer un essai de sécurisation. Il est envisagé de permettre la réalisation provisoire d'un trottoir réglementaire de 1.40 m, pour PMR (Personne à Mobilité Réduite). Cet essai sera mis en place au cours du mois de septembre pour une durée de quelques semaines. Si l'expérience est probante, une installation plus solide pourra être mise en place aux frais de la commune, avant d'engager des travaux d'aménagement de voirie définitifs. Un retour des administrés a été sollicité au travers de la feuille d'info et il est proposé de communiquer à travers la presse locale, le site internet de la commune, la communication aux communes avoisinantes, panneau Pocket,...

b) *Fenêtres de la salle des fêtes et isolation de l'école :*

Le chantier de l'école est terminé, les éclairages LED et l'isolation ont pu être installés avant la rentrée. L'opération s'élèvera à 15 000 € TTC environ ; toutes les factures ne sont pas encore réglées.

L'entreprise BRAUN BOIS & ALU est venue prendre les mesures pour effectuer le remplacement des fenêtres. Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Etat) de 38% a été attribuée du montant HT des travaux d'environ 25 000 € HT.

Sur ces deux dossiers, une demande de fonds de concours de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) a été formulée pour un montant total de 10 000€. Cette dernière sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 13 septembre 2023.

c) *Projet Lotissement :*

Madame le Maire fait circuler les deux propositions apportées ce jour par la Société SOVIA concernant la suite du lotissement de la rue des Lilas. Elle indique à l'assemblée les prix d'achat proposés par le lotisseur selon la configuration.

Au cours de la semaine, Le Maire et les Adjoints ont reçu la visite d'Amélogis, société qui propose également l'aménagement de lotissements. Une demande de croquis leur a été faite et devrait être disponible pour fin septembre.

6. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Autorisation Spéciale d'Absence : Le CST (Comité Social Territorial) a fait suivre le compte rendu de sa séance du 4/7/2023 après la dernière séance du Conseil. Il a souhaité que la commune ajoute l'autorisation d'absence aux agents réservistes fonctionnaires. La liste a été mise à jour dans ce sens.
- ◆ Logement presbytère : Un appartement F2 va se libérer à la mi-octobre. Un candidat, issu du village, qui avait candidaté par avance, se voit attribuer ce logement puisqu'il respecte les conditions requises pour un logement conventionné.

- ◆ Pique-nique : Fixé au 24 septembre. Les tonnelles de la CCRM ne sont pas disponibles. Les jeux en bois sont réservés et les boissons et les garnitures restent à commander chez Dolt. Pour l'apéritif, bretzels et quelques soleils sont à prévoir. Les barbecues seront à disposition des participants.
- ◆ Cérémonie du 11 Novembre : L'enseignant, M. Bernuzzi, est favorable pour participer à cette commémoration, d'autant plus que cela fait partie du programme. Il est prévu de l'organiser en fin de matinée le samedi 11/11/23. Christel FRIEDRICH, Didier JEHL et Claude OHNET se proposent pour réfléchir et coordonner ce moment de recueillement.
- ◆ Vérification de la VMC de l'école : Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé un contrat d'entretien de la VMC de l'école avec l'entreprise WEBER Jean-Luc.
- ◆ Aménagement du Canal du Rhône au Rhin : Une réunion concernant les travaux d'aménagement du canal pour la navigation à l'horizon 2028, est programmée le 19 septembre après-midi, à la mairie de Marckolsheim. Inscription préalable obligatoire avant le 10 septembre.
- ◆ Ouvrier Communal : L'arrêt maladie de l'agent titulaire se prolonge. La personne qui le remplace, est disposée à continuer ces quelques heures par semaine, en complément avec son emploi permanent.
- ◆ Matinée citoyenne : Elle est prévue le 21 octobre 2023. Du matériel est à réserver auprès de la communauté de communes.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 25 mn*

A Schwobsheim, le 5 septembre 2023

Le Maire,
Denise KEMPF



Le secrétaire de séance,
Olivier FROMMER

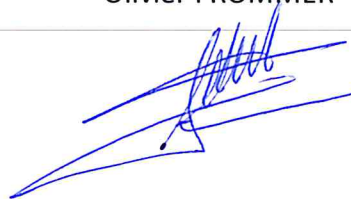


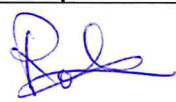

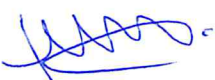







Tableau de présence, séance du 04 septembre 2023

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10/07/2023 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Commission de contrôle des listes électorales*
3. *Chasse 2024-2031*
4. *Urbanisme : Acquisition de terrain & Actes administratifs*
5. *Travaux*
6. *Divers et informations*

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 ^{er} Adjoint		
Michel ROHR	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		A Olivier FROMMER
RUDLOFF Jean-Louis	Conseiller	